

CONSIGNES POUR L'ARCHITEXTE

L'architexte est une épreuve ludique mais qui doit être rigoureusement encadrée. S'agissant d'un concours, il doit se faire dans la même journée dans tous les lycées concernés. On veillera à suivre précisément les quelques consignes ci-dessous.

1. Date et conditions pratiques de l'épreuve :

L'épreuve aura lieu le **mercredi 26 mars 2014**. Chaque lycée pourra l'organiser de deux façons :

- soit en classe
- soit au CDI, sous la responsabilité d'un documentaliste ou d'un professeur.

L'AMOPA préfère cette deuxième formule car le CDI est un cadre ouvert, un lieu de culture moins lié aux exercices quotidiens des élèves. Evitez la permanence qui banaliserait ce qui doit être un moment exceptionnel de créativité et non simplement un travail scolaire.

2. Conditions pratiques de l'épreuve :

- l'épreuve dure QUARANTE-CINQ MINUTES et se fait en deux temps :
- On distribue les sujets et les élèves rédigent un brouillon sur papier libre.
- Au bout d'une demi-heure, on distribue les feuilles d'épreuve pré-imprimées.

=> Veiller au soin et à la propreté de la présentation : pas d'encre de couleur autre que le noir ou le bleu, pas de crayon mine. Soigner l'orthographe.

=> Avant de ramasser, demander aux élèves de vérifier qu'ils ont **rempli soigneusement l'en-tête** de la feuille d'épreuve.

3. Retour des copies à l'AMOPA :

Les épreuves des candidats seront envoyées au plus tard le vendredi 28 mars, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Yves AUBERT (AMOPA)
XXXXXXXXXXXX
42100 SAINT ETIENNE

Les épreuves corrigées ne seront pas renvoyées aux établissements. Faites des photocopies avant envoi si vous désirez les lire et donner aux élèves un avis personnel.